



HAL
open science

Les architectures de l'interdisciplinarité

Christian Hottin

► **To cite this version:**

Christian Hottin. Les architectures de l'interdisciplinarité. Politiques et pratiques de l'interdisciplinarité, centre alexandre Koyré, Mar 2018, Paris, France. p. 89-104. hal-04935258

HAL Id: hal-04935258

<https://hal.science/hal-04935258v1>

Submitted on 7 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les architectures de l'interdisciplinarité

Christian Hottin¹

Ministère de la culture

UMR Héritages (CY CNRS MC)

CTHS (ENC PSL)

Publication: « Les architectures de l'interdisciplinarité », *Histoire de l'interdisciplinarité. Un mot, des pratiques. Actes du colloque international „Politiques et pratiques de l'interdisciplinarité“ organisé par le centre Alexandre Koyré* (Wolf Feuerhahn et Rafael Mandressi dir.), Paris, Editions de la Sorbonne, 2025, 425 p., p. 89-104. (collection « Homme et société » n° 84)

Introduction ou requiem pour un laboratoire nomade

Il y a de prime abord quelques difficultés à saisir dans l'espace la question des relations intellectuelles entre les disciplines scientifiques, et, plus encore, à envisager du point de vue de l'histoire de l'architecture la forme d'un projet scientifique interdisciplinaire. Il semblerait, au contraire, que la vie des idées se joue avant tout dans un espace infra-architectural, fait de rencontres et d'échanges largement indifférents à l'organisation matérielle des lieux au sein duquel ils se déploient. Ce détachement, parfois revendiqué par les savants eux-mêmes, peut se prévaloir d'une longue tradition historique : « universitas » médiévale, qui est une communauté d'hommes et non un édifice, ou encore fondation du collège de France, qui n'est, au départ « bâti que d'hommes ».

Un exemple concret permettra de rendre compte de cette idée. Fondé au début du XXI^e siècle en tant que FRE, le laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (d'abord dénommé LAIC, puis LAHIC² à partir du moment où des historiens furent associés au projet) fut conçu par son créateur, l'anthropologue Daniel Fabre, directeur d'études à l'EHESS, comme un lieu de rencontre et de travail en commun pour des ethnologues, des historiens, mais aussi quelques sociologues ou spécialistes de littérature, autour d'un thème unique, mais susceptible d'être saisi à partir de différents points de vue disciplinaires : l'instauration de la culture comme champ autonome des sociétés contemporaines. L'histoire institutionnelle de ce laboratoire est en elle-même complexe : d'abord créé comme une UMR associant le CNRS et le ministère de la culture et

¹ Je tiens à remercier Françoise Janin pour sa relecture patiente et attentive de ce texte.

² Depuis la communication présentée lors du colloque en 2018, le laboratoire a connu de nouvelles évolutions, et il doit disparaître en janvier 2021 pour former, avec l'équipe AGORA, une nouvelle UMR placée sous la tutelle du CNRS, de l'Université de Cergy et du ministère de la culture. De ce fait, les lignes qui suivent peuvent apparaître comme une première ébauche d'histoire du LAHIC.

de la communication (Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission à l'ethnologie), il devient peu après, en outre, une équipe de l'EHESS, avant de figurer au nombre des équipes fondatrices du IIAC (Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain), avec le LAIOS et le Centre Edgar Morin. Au fil des ans son identité collective perdure, quand bien même, après le décès de Daniel Fabre en 2016, la nouvelle direction du laboratoire s'emploie à promouvoir des « axes » qui chevauchent les aires d'études propres aux équipes. Un axe « culture » est ainsi créé, qui réunit l'essentiel des chercheurs du LAHIC, mais associe également des membres d'autres entités.

Projet pluridisciplinaire s'il en fût, le LAHIC se réduit pourtant à très peu de choses si l'on envisage son histoire du point de vue de l'architecture – encore les expressions « occupation de l'espace » ou « conditions matérielles d'existence » sembleraient-elles plus appropriées. Le laboratoire ne bénéficia jamais de locaux conçus, construits ou même simplement aménagés spécifiquement pour ses membres. Après avoir partagé un moment le destin de la mission du patrimoine ethnologique, administration elle-même gyrovague (rue de Richelieu dans le II^e arrondissement, rue Vacquerie dans le XVI^e arrondissement), il se fixe pour quelques temps à l'hôtel de Vigny, rue du Parc Royal, en plein cœur du Marais, profitant de l'abandon des lieux par les équipes de l'Inventaire général du patrimoine culturel. L'hôtel possède un certain cachet, et la salle de séminaire s'orne d'un somptueux plafond à l'italienne. Mais il faut bientôt déménager, le bâtiment étant vendu, et le laboratoire suit la médiathèque de l'architecture et du patrimoine, qui était le principal occupant des lieux avec l'Inventaire, à Charenton-le-Pont, dans ses nouveaux espaces, un ancien séminaire délaissé par une école d'architecture. Le laboratoire y gagne de nouveaux bureaux, plutôt agréables, dans un pavillon sur jardin, en partage avec ceux de la Donation Lartigue.

Plus encore, cette histoire spatiale ne dirait finalement pas grand-chose de la vie de l'équipe et de l'évolution de son projet intellectuel : outre le bureau du directeur, on trouve à chaque fois dans les locaux occupés celui de sa secrétaire, quelques postes de travail pour des membres (notamment les ingénieurs du ministère de la culture mis à disposition) et une bibliothèque qui occupe au mieux quelques rayonnages. Le seul lieu qui incarne véritablement l'activité intellectuelle de l'équipe est la salle de réunion du séminaire, en général occupée une fois par mois. Toutes ces caractéristiques architecturales sont sans rapport avec la réalité humaine d'une équipe qui, au plus fort de son rayonnement, compte près d'une soixantaine de membres (chercheurs, enseignants chercheurs, doctorants, associés). Pour le reste, le déploiement spatial du laboratoire repose soit sur les espaces de travail privés des chercheurs (en général à leur domicile), soit sur des lieux de recherche collectifs (bibliothèques) soit encore sur des espaces de rencontres investis de manière temporaire en fonction des partenariats scientifiques (salles de conférences, auditoriums..).

L'interdisciplinarité du laboratoire est toutefois une réalité. Elle se manifeste à travers les architectures virtuelles des projets numériques de celui-ci, qui sont tout autant les lieux de diffusion des résultats de la recherche que les chantiers de construction de celle-ci³. Elle peut être en outre appréhendée à travers les réunions, régulières ou exceptionnelles, des membres de l'équipe dans quelques lieux privilégiés, qui accueillent l'ensemble du laboratoire pour des séminaires de plusieurs jours où se mêlent travaux en séances plénières et en groupes, moments de détente et repas

³ Voir en particulier l'encyclopédie en ligne Bérose, consacrée à l'émergence des savoirs ethnographiques : <http://www.berose.fr/>

collectifs, et, surtout, immersion dans « l'esprit du lieu » : Carcassonne et le GARAE⁴ (installé dans la Maison des mémoires, en fait la maison familiale de l'écrivain Jo Bousquet), Bibracte, et enfin Vézelay, un de ces lieux « où souffle l'esprit » qui fut en outre l'un des « terrains » de prédilection de Daniel Fabre. Des lieux, des architectures, des sites ou des espaces qui, en somme, entrent en résonance avec le projet du laboratoire et la charismatique personnalité de son fondateur. Le laboratoire n'est pas un lieu, encore moins un édifice, il est avant tout la communauté de ses membres et son existence se manifeste à travers leur réunion⁵.

Cette expérience personnelle, nombreux sont les chercheurs en sciences humaines qui pourraient la reconnaître comme étant aussi la leur. On peut toutefois tenter de la dépasser en replaçant la question des relations entre disciplines académiques et architecture de l'enseignement supérieur dans un cadre historique, en l'occurrence celui de la France des XIX^e et XX^e siècles. En effet, au cours de cette période, tout comme aujourd'hui, les scientifiques exercent leur activité dans des lieux, des espaces concrets, des bâtiments. Le développement des différentes disciplines, l'institutionnalisation progressive de nouvelles sciences, la mise en place de politiques publiques consacrées à leur renforcement, sont autant d'évolutions qui ne sont pas sans conséquences sur l'organisation matérielle des espaces de travail des savants, et la question des relations entre les différents secteurs de la connaissance se trouve inévitablement posée lorsque sont élaborés des projets d'architecture pour la construction d'un nouvel édifice ou la rénovation d'un plus ancien.

A Paris, l'enseignement supérieur se développe au XIX^e siècle, dans un premier temps, sur les ruines (parfois au sens littéral) de l'Université d'Ancien régime, et bien souvent dans ses murs. Il est au départ marqué par une dichotomie entre les écoles spéciales, chargées de former les savants d'Etat de la haute fonction publique, et quelques grands établissements où la recherche scientifique s'épanouit à l'ombre des collections (Museum, Bibliothèque Nationale, Conservatoires des arts et métiers). Dans ce dispositif, les facultés, notamment celles des lettres et des sciences occupent au départ une position relativement marginale, dans la mesure où elles ne comptent que peu d'étudiants, peu de collections, et ne disposent que de maigres espaces. Cette organisation du champ est profondément modifiée après 1871 et la mise en place des réformes successives qui aboutissent à la recréation des universités en France, avec la loi de 1896. Elle demeure relativement stable jusqu'à la création des universités « fauristes » après 1968. C'est dans ce cadre qu'on peut tenter de saisir la prise en compte de la mise en rapport de diverses disciplines dans la construction des espaces universitaires.

Partant d'espaces relativement indifférenciés où la cohabitation des savants est une contrainte plus qu'un projet de coopération murement réfléchi, on s'oriente dans un deuxième temps (à partir de 1880) vers la création de services dédiés à des fonctions précises, voisins les uns des autres mais largement autonomes toutefois. Chacun chez soi, tel paraît être alors le principe directeur. Ce n'est que dans un troisième temps (autour de 1914) que naissent, souvent sous l'influence de mécènes,

⁴ Le Groupe Audois de Recherche et d'Animation Ethnographiques est une association carcassonnaise dédiée à l'histoire de l'ethnologie, du folklore et des traditions orales sur le territoire languedocien. Fondé par René Nelli, il avait alors Daniel Fabre pour président. Les liens avec le LAHIC étaient nombreux, et se trouvaient encore renforcés par la qualité d'ethnopôle attribuée à l'association par la mission du patrimoine ethnologique, qui exerçait par ailleurs la tutelle du ministère de la culture sur le laboratoire.

⁵ On songe au serment du jeu de Paume repris aujourd'hui encore sur les murs d'une station de métro parisien : « partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ».

des projets institutionnels et architecturaux voués à la rencontre des disciplines au service de nouvelles manières de conduire la recherche. Cette volonté d'associer étroitement projet intellectuel et forme architecturale de celui-ci contraste vivement avec l'absence de réflexion sur les structures matérielles qui caractérise, un demi-siècle plus tard, la mise en place des nouvelles universités de la région parisienne...

De l'indifférenciation subie à la recherche des subdivisions infinies (ca. 1880 – ca. 1900)

La cohabitation forcée des sciences et des lettres

Pour les différentes facultés parisiennes regroupées dans les bâtiments de la Sorbonne sous la Restauration, la proximité dans l'espace relève plus de la cohabitation subie que de la recherche de synergies. L'ancien collège de théologie, transformé en 1794 en colonie d'artistes après la suppression de l'Université de Paris, fait l'objet de travaux d'appropriation importants en vue de réunir dans le même lieu l'administration de l'académie de Paris, la bibliothèque de l'Université, les facultés des lettres, des sciences et de théologie (cette dernière implantée près de la chapelle maintenant en quelque sorte le lien entre les missions passées et présentes de l'édifice).

Pour les services de la faculté des sciences la situation apparaît tout particulièrement médiocre⁶ : la faculté ne dispose que d'un seul amphithéâtre, voué à de multiples usages, les collections s'entassent dans des cabinets trop étroits, les laboratoires se trouvent péniblement installés dans des maisons jouxtant la rue Saint-Jacques. Des annexes sont construites ultérieurement, notamment l'amphithéâtre Gerson, qui donne sur la rue du même nom⁷. Bien que les conséquences sur l'organisation du travail soient moins préoccupantes, les espaces de la faculté des lettres apparaissent tout autant indifférenciés. Le grand amphithéâtre de la faculté, qui est du reste le plus vaste de la Sorbonne, accueille en outre des manifestations de la vie sociale parisienne (par exemple des séances de l'Orphéon) qui n'ont rien à voir avec le travail académique. Cette réunion forcée de savants de différentes disciplines n'exclut pas, bien entendu, le travail en commun et l'échange d'idées. Elle permet même d'exalter l'image d'une Sorbonne réunissant dans un espace étroit un aréopage de savants illustres sans égal dans le monde (on associe alors volontiers le Collège de France à la Sorbonne pour rendre cette concentration encore plus impressionnante).

Représenter l'Unité des sciences dans le respect de leur diversité : un exercice artistique

Un bref détour par les représentations artistiques permet de mieux saisir le décalage qui existe, tout au long du siècle, entre la réalité du travail savant (en bute à de multiples contraintes matérielles, en proie à une constante promiscuité) et ses représentations peintes ou sculptées qui permettent aux

⁶ Pour une description détaillée de l'agencement des locaux, voir : Octave Gréard, *Nos adieux à la vieille Sorbonne*, Paris, Hachette, 1893, 406 p., p. 221-222 et 391-396, pièce justificative n° 40 « plans détaillés de l'affectation de la Sorbonne en 1892 (4 feuillets) ».

⁷ Située le long du flanc sud de la chapelle, cette rue a disparu lors de la reconstruction de la Sorbonne. Elle occupait la place de la galerie qui porte le même nom dans l'édifice actuel.

artistes de célébrer à l'envi l'unité des sciences dans leur diversité. Cette union des savoirs se manifeste tantôt à travers le portrait de groupe (dont la collection de bustes est en quelque sorte l'équivalent en sculpture), tantôt par le recours à l'allégorie (voir par exemple les compositions d'Abel de Pujol pour la décoration du grand escalier de l'École des mines de Paris).

Au moment où le régime républicain, au début des années 1880, lance les grands chantiers de reconstruction des édifices universitaires parisiens, la décoration des édifices permet de mettre en scène cette organisation des disciplines, groupées par grandes familles (les lettres d'un côté les sciences de l'autre), puis subdivisées en groupes plus restreints (la chimie, la physique et les sciences de la nature, par exemple). En 1889 est inaugurée la première partie de la Sorbonne reconstruite par Henri-Paul Nénot. Le cœur de l'édifice est occupé par le grand amphithéâtre, dont les murs s'ornent de la toile marouflée de Pierre Puvis-de-Chavannes, *Le Bois sacré*. La figure féminine centrale, qui est tout à la fois la Science et la Sorbonne, rassemble autour d'elle les allégories des lettres et des sciences, groupées par affinités. Ce goût pour la représentation systématique des différentes disciplines est également perceptible dans l'ornementation des frontons qui surmontent les fenêtres passantes des façades extérieures de l'édifice : toutes les disciplines littéraires sur les corps de bâtiment réservés à la faculté des lettres, toutes les disciplines scientifiques pour ceux de la faculté des sciences, et, pour les modestes locaux de l'École des chartes, « paléographie » et « diplomatique ». Dans la cour d'honneur, radicalement transformée par Nénot quelques années plus tard, une statue – jamais érigée – de Denys Puech, intitulée *La pensée sorbonienne*⁸, aurait dû trouver place entre Pasteur (incarnation des sciences) et Hugo (incarnation des lettres). A quelques centaines de mètres de là, sur le boulevard saint-Germain, deux cariatides de Gustave Crauk représentant l'une la Chirurgie, l'autre la Médecine, encadrent l'entrée secondaire de la faculté de médecine reconstruite par Ginain entre 1878 et 1900. L'ensemble peut être lu tout à la fois comme une représentation de la complémentarité entre deux branches des études médicales, comme l'alliance des savoirs théoriques et pratiques que doit maîtriser le médecin dans l'exercice de son art ou encore comme l'union enfin réalisée de deux institutions rivales par le passé (la faculté de médecine et l'école de chirurgie) désormais fondues en une seule.

Quelques années encore et, en 1910, sur les murs du dernier espace de réception de la Sorbonne conçu pour accueillir des décors peints, la salle des autorités située derrière le grand amphithéâtre, Hélène Dufau pourra faire une place à des champs de recherche nouveaux (La radioactivité et le magnétisme) qui voisinent avec des disciplines canoniques (Mathématiques, Astronomie)⁹.

Chacun chez soi, mais tout près des autres : la modernisation des facultés parisiennes entre 1898 et 1900

En 1882 est lancé le concours pour la reconstruction de la Sorbonne. Il fait suite à l'échec de nombreux projets échafaudés au cours de la décennie précédente, qui tous, ou presque, avaient échoué sur un obstacle majeur : le refus des universitaires, notamment scientifiques, de quitter le site historique de la Sorbonne pour s'implanter, au moins partiellement, dans des quartiers moins densément bâtis. Le programme proposé aux candidats rassemble en fait l'ensemble des propositions d'aménagement recueillies auprès des professeurs détenteurs des différentes chaires d'enseignement. Chacun a élaboré, en fonction de ses besoins présents et de la croissance supposée de son activité dans le futur, un descriptif de l'organisation idéale de son service (parfois en

⁸ *Denys Puech (1854-1942)*, Rodez, Musée Denys Puech, 1993, 257 p., p. 103.

⁹ Jeanne Doin, « Hélène Dufau », *Gazette des Beaux-arts*, juillet-septembre 1917, p. 466-482.

s'inspirant de modèles étrangers, allemands en particulier)¹⁰. La logique d'organisation du travail promue par le concours – et que Nénot s'emploiera à respecter avec un zèle ingénieux – est donc celle de la différenciation claire et nette des espaces dévolus à chaque discipline, en rupture nette avec la promiscuité antérieure.

Pour autant, ces ambitions individualistes ne sauraient déboucher sur des solutions architecturales qui en seraient la traduction la plus simple et efficace : en Sorbonne, point de pavillons indépendants. Le cadre général fixé pour la reconstruction (un quadrilatère d'un peu plus de deux hectares, obtenu grâce à de coûteuses expropriations, pour reloger scientifiques, littéraires, théologiens, administrateurs et bibliothécaires avec tous leurs équipements) l'interdit *de facto*. Mais ce choix ne résulte pas uniquement de contraintes matérielles et budgétaires. A la même époque, dans les pages de la *Revue internationale de l'enseignement*, les jeunes universitaires français revenant de voyages d'études en Allemagne développent des arguments en défaveur du système des instituts indépendants tels qu'ils se multiplient alors dans les universités du deuxième Reich. Autant on loue le luxe des équipements techniques et l'ingéniosité déployée dans l'agencement des différentes composantes d'un service, autant on fustige l'isolement de ces pavillons disposés dans de grands parcs, où le chef de service se transforme en potentat local.

Henri-Paul Nénot, ce jeune Grand prix de Rome lauréat du concours, sait non sans brio jouer avec les contraintes imposées par un espace exigu pour contenter – au moins provisoirement – les attentes des universitaires. La faculté des sciences, qui occupe tous les secteurs méridionaux et orientaux du quadrilatère, se donne à voir comme une minutieuse marqueterie d'instituts indépendants, mais étroitement jointifs. Physiologie, physique, minéralogie, chimie (elle-même subdivisée en services pour la chimie générale, minérale et organique) : tout le secteur situé au sud de la chapelle semble au visiteur un dédale de couloirs où l'on se perd, mais le plan permet d'isoler clairement les différents secteurs, et la disposition interne des locaux garantit à chacun son amphithéâtre, ses salles de travaux pratiques, ses laboratoires grands et petits, ses bureaux, ses salles destinées aux collections¹¹.

Le manque de place se fait toutefois très rapidement sentir dans la Sorbonne à peine achevée, et l'Université de Paris – recrée par la loi de 1896 – multiplie les annexes en dehors de la Sorbonne, tantôt à des fins d'enseignement (le bâtiment du PCM pour Physique, Chimie, Mathématiques – achevé par Nénot dès 1900), tantôt en vue de développer l'enseignement et la recherche dans de nouvelles disciplines qui se trouvent particulièrement à l'étroit en Sorbonne. *Volens nolens*, le principe des instituts indépendants les uns des autres l'emporte dans les faits, et ceux-ci se déploient aux marges du quartier Latin, sur le site de l'ancien couvent des sœurs de la Visitation (campus dit aujourd'hui « Ulm – Curie »), ou le long de l'avenue de l'Observatoire. L'exemple le plus spectaculaire de cette autonomisation des nouvelles disciplines est certainement l'Institut d'art et d'archéologie, œuvre de Paul Bigot édifiée grâce au soutien de la marquise Arconati Visconti, qui est inauguré en 1932.

¹⁰ Arch. nat. 2002 0476 1, « Etat détaillé des services à installer dans la nouvelle Sorbonne ».

¹¹ Les transformations ultérieures de la faculté des sciences, son transfert à la Halle aux vins, la banalisation des locaux pour leur redécoupage en fonction des besoins des universités créées après 1968 ont, pour le coup, rendu totalement illisible ce délicat agencement.

Rapprocher des disciplines : originalité des projets, inventivité des architectes, influence des acteurs privés (ca. 1910 – ca. 1940)

Le site de l'ancien couvent des sœurs de la Visitation peut être considéré comme le premier « campus » de l'Université de Paris, et, probablement comme le premier espace universitaire de ce type en France¹². Il s'agit d'une bande de terrain, longue et étroite, qui s'étend entre la rue d'Ulm et la rue Saint-Jacques. Située au cœur d'une zone déjà bien pourvue en établissements d'enseignement supérieur et de recherche et qui le devient plus encore dans l'Entre-deux-guerres¹³, cette parcelle accueille nombre d'établissements nouveaux, tantôt simples annexes ou extension de la Faculté des sciences (par exemple l'Institut de Chimie), tantôt créations originales qui visent au rapprochement de différentes disciplines. Le site peut être analysé comme l'un des laboratoires de rapprochements disciplinaires en France durant cette période, avec ses succès et ses échecs.

L'échec de l'Institut de Géographie ?

Envisagé dès le temps du vice-rectorat de Gréard (1879-1902) et activement repris par son successeur Louis Liard, l'Institut ne voit le jour qu'en 1914, grâce à la générosité de la marquise Arconati-Visconti. Suspendue pendant la guerre, la construction reprend après 1918 pour s'achever en 1926. Existait initialement au sein de la faculté des lettres une chaire de géographie historique, puis, à partir de 1885, une maîtrise de conférence en géographie¹⁴. En 1898, elle devient chaire de géographie, avec Vidal de la Blache comme professeur. En 1886 est d'autre part établi à la faculté des sciences un enseignement de géographie physique, dont le titulaire, Charles Vélain, est nommé professeur en 1897. A travers la création du nouvel institut de géographie, l'Université de Paris entend favoriser le rapprochement entre les deux services de la géographie, la première rattachée à la faculté des Lettres (« géographie » tout court), la seconde à la faculté des sciences (« géographie physique »). Ce projet de rapprochement voulu par les instances administratives se heurte toutefois aux résistances des enseignants. Les plans établis par Nénot montrent, selon l'expression de Marie-Claire Robic « un institut feuilleté »¹⁵ : les spécialistes des deux disciplines se partagent les étages (avec quelques espaces communs il est vrai : salles destinées aux étudiants, salle des cartes,

¹² Sans tenir compte, bien entendu, des vastes espaces de l'Université de Strasbourg, organisés autour du Palais universitaire, qui deviennent français après 1918.

¹³ L'École normale est implantée en ces lieux depuis la Monarchie de Juillet. L'École des arts décoratifs la rejoint rue d'Ulm en 1928, venant occuper une partie de l'ancienne école Sainte-Geneviève, sur le terrain de laquelle vont largement se déployer les nouveaux laboratoires de l'ENS.

¹⁴ En 1893 est en outre créée à la faculté des lettres une chaire de géographie coloniale, confiée à Marcel Dubois et financée grâce à des fonds venant du ministère des Colonies ; quelque peu isolée au sein de la faculté des lettres, elle n'est pas implantée en Sorbonne. Nous remercions Marie-Claire Robic pour ces précisions.

¹⁵ Marie-Claire Robic, « Des 'services' et 'laboratoires' de la Sorbonne à la rue Saint-Jacques (1885-1930). Divergences et non-convergences », dans Guy Baudelle, Marie-Vic Ozouf-Marignier, Marie-Claire Robic (dir.), *Géographes en pratiques (1870-1945). Le terrain, le livre, la cité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 80-101.

bibliothèque), seuls les amphithéâtres du rez-de-chaussée font l'objet d'un usage conjoint de l'espace.

Finalement, le projet tourne court : la géographie physique demeure en Sorbonne (avec la géologie). La place qu'elle laisse vacante dans le nouvel institut va en revanche favoriser des rapprochements physiques entre la géographie de la faculté des lettres et les représentants d'une nouvelle discipline en voie d'institutionnalisation et en recherche de locaux : l'Institut d'ethnologie créé en 1925 par Marcel Mauss et Lucien Lévy-Bruhl, avec Paul Rivet comme secrétaire, vient prendre place dans le bâtiment du 191 de la rue Saint-Jacques. Fondé grâce au ministère des colonies, l'institut s'inscrit dans un projet de développement des sciences coloniales, destinées à servir les intérêts de l'empire, mais relève toutefois en lui-même d'une logique pluridisciplinaire, puisqu'il est rattaché aux quatre facultés de l'Université.

... *Des succès*

Antérieur de quelques années à l'Institut de géographie, l'Institut Océanographique¹⁶ aurait pu former avec lui un ensemble cohérent, l'un étant dédié aux « sciences de la terre » et l'autre aux « sciences de la mer ». Fondation privée, financée par le prince Albert de Monaco, l'Institut océanographique répond à un programme qui n'a pas à tenir compte des contraintes institutionnelles universitaires. Le projet se déploie de manière totalement autonome. Nénot, désormais architecte patenté de l'Université de Paris, est ici encore à la manœuvre, mais les moyens mis à disposition par le généreux mécène lui permettent de s'affranchir des poncifs architecturaux¹⁷ qu'il a lui-même forgés en Sorbonne et qu'il va s'appliquer à reproduire sur maintes constructions du quartier Latin. Surtout, le projet permet la rencontre, en un même espace, de différentes disciplines qui concourent toutes à l'étude des espaces marins. Au moment de l'inauguration la presse spécialisée fit l'éloge d'un agencement qui permettait le développement, en un espace restreint, d'un programme d'enseignement supérieur complet : océanographie physique, océanographie biologique et physiologie des êtres marins. Un couloir commun dessert les trois laboratoires. La bibliothèque, d'abord conçue comme un outil de travail interne et qui ne sera que tardivement ouverte au public, fait partie des espaces communs aux différents services. Il en va de même pour les amphithéâtres (grand et petit) qui accueillent quant à eux des cours ouverts à un large public.

Plus ambitieux et plus complexe est sans aucun doute le projet de l'institut de biologie physico-chimique¹⁸, situé sur le même site que l'Institut océanographique, dans le prolongement sur la rue Curie de l'Institut de géographie. D'un aspect extérieur très différent, il présente un point commun notable avec l'œuvre financée par le prince de Monaco : il s'agit d'une fondation privée, financée par le baron Edmond de Rothschild. Bien plus jeune que Nénot (il avait deux ans l'année du concours de la Sorbonne), l'architecte Germain Debré, frère du professeur de médecine Robert

¹⁶ Christelle Inizan, « L'institut océanographique de Paris », *In Situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 23 mai 2013, consulté le 30 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/865> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.865>

¹⁷ Tout au long de sa carrière en tant qu'architecte de l'Université de Paris, Nénot a été conduit à édifier de nombreux bâtiments, de taille plus modeste que la Sorbonne mais qui tous, par leur architecture rappellent celui du « vaisseau amiral » de l'Université.

¹⁸ Simon Texier, « La recherche : les laboratoires », *Les palais de la science. Universités et grandes écoles à Paris* (Christian Hottin dir.), Paris, AAVP, 1999, 222 p., p. 52-58.

Debré, est largement converti aux principes du mouvement moderne. Son institut évoque par la netteté des lignes, la juxtaposition des formes géométriques simples et l'usage de la brique, les réalisations hollandaises contemporaines. De même que son aspect extérieur tranche avec les immeubles post-haussmanniens de la rue comme avec les « petites » sorbonnes dispersées sur le terrain du campus, de même son programme détonne-t-il par son ambition pluridisciplinaire. Il s'agit en effet de réaliser concrètement un vœu exprimé par Claude Bernard : réunir en un seul lieu la recherche en plusieurs disciplines (physique, chimie, biologie, physiologie, histophysiologie et botanique expérimentale), chacune disposant toutefois de laboratoires indépendants. Les huit laboratoires de chimie occupent tout le premier étage, ceux de physique sont implantés au rez-de-chaussée (pour limiter l'instabilité), ceux de biologie résident dans les étages supérieurs, la botanique prend place sur la terrasse, tandis que la physiologie dispose, elle seule, d'un pavillon distinct, entièrement carrelé et doté d'une puissante ventilation. Lors de son inauguration, en 1931, l'Institut est salué comme une réussite aussi bien formelle que scientifique.

Dans son étude consacrée à l'Institut Océanographique, Christelle Inizan a souligné ce qui rapprochait les deux édifices, par-delà les différences de parti architectural : un financement privé, une recherche formelle qui s'affranchit en partie ou totalement des références architecturales ordinairement convoquées pour incarner l'institution universitaire, des programmes ambitieux qui visent à réunir en un même lieu différentes disciplines au service d'un projet commun. Il faudrait leur adjoindre un troisième édifice, l'Institut de paléontologie humaine, une œuvre d'Emmanuel Pontremoli (alors architecte du muséum d'histoire naturelle) édifiée à partir de 1912¹⁹. Il est, tout comme l'Institut océanographique, un projet rendu possible grâce au mécénat du prince Albert de Monaco. Moins pluridisciplinaire dans son ambition, il n'en constitue pas moins une étape importante dans la redéfinition des sciences de l'Homme au début du XXe siècle.

Difficiles à mettre en œuvre au sein de l'institution universitaire, les projets qui transcendent les frontières disciplinaires s'épanouissent mieux, au cours du premier XXe siècle, dans le cadre de projets innovants, soutenus par des financements privés, et pour lesquels les architectes sollicités mettent en œuvre des solutions formelles et fonctionnelles originales.

L'injonction pluridisciplinaire à l'épreuve des contraintes immobilières (ca. 1970)

Principes législatifs pour la création des universités

La loi du 12 novembre 1968 fait de la pluridisciplinarité le principe essentiel d'organisation des universités : « Une ou plusieurs universités peuvent être créées dans le ressort de chaque académie. Les universités sont pluridisciplinaires et doivent associer autant que possible les arts et les lettres

¹⁹ Arnaud Hurel et Alain Dubourg, « Un programme novateur : L'Institut de paléontologie humaine d'Emmanuel Pontremoli », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 13 | 2007, mis en ligne le 10 juin 2009, consulté le 30 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lha/403> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lha.403>

aux sciences et aux techniques. Elles peuvent cependant avoir une vocation dominante »²⁰. Ce principe, en rupture avec l'organisation des anciennes facultés centrées sur un ensemble de disciplines proches, appelle une remise à plat de la carte universitaire. L'état des enseignements dispensés dans les facultés au 31 décembre 1968 permet au ministère de l'éducation nationale de dresser la liste des unités d'enseignement et de recherche (UER) de chaque académie. Il est ensuite prévu que les personnels de ces UER désignent leurs délégués, qui sont chargés d'établir les statuts de l'UER et qui siègeront dans les assemblées constitutives de l'université que l'UER souhaite rejoindre²¹. En théorie, le mouvement initial de constitution des universités part donc de la base – les chercheurs, les enseignants chercheurs – pour arriver à la constitution d'ensembles ayant la masse critique pour former une université : le rapprochement des UER autour d'un projet interdisciplinaire commun fait naître l'université. Toutefois, dans les faits, le ministère de l'éducation nationale intervient constamment dans le processus, en particulier pour arbitrer les différends, et, autant que faire se peut, renforcer la pluridisciplinarité. Il le fait en contrant les projets des UER qui voudraient former une université organisée autour d'une seule famille de disciplines, voire reproduire purement et simplement sous l'appellation d'université une des anciennes facultés. Il est en outre prévu que l'administration des anciennes facultés s'en tienne à expédier les affaires courantes jusqu'à la mise en place de la nouvelle organisation. Mais, là encore, bien des documents laissent comprendre que les doyens ont joué un rôle majeur dans le processus, pour tenter de conserver leur périmètre d'action ou chercher à négocier des positions plus favorables²².

Une difficile mise en application

Dans la pratique, le mouvement est en fait encore plus chaotique, notamment pour les unités liées aux implantations parisiennes des facultés : certes, les UER se déterminent pour telle ou telle université, mais au cours du processus, il peut arriver qu'elles éclatent à leur tour pour rejoindre des projets d'universités différents. Bien entendu, les affinités intellectuelles, politiques, syndicales, ou, tout simplement, l'amitié ou la détestation, jouent un rôle essentiel dans ces choix.

Les facultés de Paris-centre, soumises à de fortes pressions politiques et agitées par de vives tensions internes, tardent beaucoup à agréger leurs UER en projets d'université. Ainsi, en septembre 1969, les scientifiques de Paris-centre n'ont toujours pas constitué d'université²³. Plus exactement, leur projet – la transformation pure et simple de la faculté des sciences de Paris-centre en université scientifique – est refusé par le ministère. Marc Zamansky et de nombreux délégués d'UER redoutent la pluridisciplinarité, vue comme inapplicable en raison de la spécificité des locaux en construction ou récemment construits pour la faculté sur le site de la Halle aux vins : « On ne voyait pas [...] comment cette notion de pluridisciplinarité pourrait s'accorder avec les faits, parmi lesquels figurent les besoins scientifiques fondamentaux, les liaisons entre des laboratoires et des bâtiments qui ont été construits à des fins déterminées »²⁴. La situation n'est pas meilleure en Droit,

²⁰ Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur. JORF, 13 novembre 1968.

²¹ Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, titre VIII, mise en œuvre de la réforme, article 39. JORF, 13 novembre 1968.

²² Voir par exemple la note du doyen de la faculté des Lettres aux délégués des UER littéraires, note établie en date du 12 janvier 1970 et dont une copie est conservée aux archives de la Ville de Paris (arch. V. de Paris, 3649 W 17). Il apparaît clairement que Las Vergnas, doyen de la faculté des Lettres, bien loin d'expédier les affaires en cours, prend la main pour organiser et piloter les discussions entre UER.

²³ Arch. V. de Paris, 3649 W 17, Lettre du doyen Marc Zamansky, 26 septembre 1969.

²⁴ Arch. V. de Paris, 3649 W 17, Lettre du doyen Marc Zamansky, 26 septembre 1969.

puisqu'il, le 8 novembre, juristes et économistes hésitent encore sur le nombre d'universités à établir et sur leur composition interne²⁵. Là encore la pluridisciplinarité semble délicate à traduire concrètement : faut-il une seule université, ou bien deux universités aux dominantes distinctes, principalement axées sur le droit, avec au sein de chacune un peu d'économie ? On entrevoit déjà combien les questions immobilières seront complexes et sources de tensions : « De façon plus terre-à-terre, comme aucune des deux universités ne pourrait se cantonner dans un seul des bâtiments actuels, la répartition des locaux poserait d'insolubles problèmes »²⁶.

Plusieurs mois sont encore nécessaires pour que le ministre Olivier Guichard signe le décret de création des treize nouvelles universités parisiennes²⁷. Ces établissements respectent peu ou prou le principe de pluridisciplinarité affiché dans la loi, à la notable exception de Paris IX (Dauphine), entièrement tournée vers l'économie. Nombreuses sont toutefois celles qui, comme Paris II, III, IV, ou VI affichent clairement une forte dominante juridique, littéraire ou scientifique. Force est de constater que celles dont les personnels ont joué la carte de la plus forte pluridisciplinarité (Paris I et, surtout, Paris VII) partent avec un lourd handicap pour la conquête de leur espace de travail... En effet, à ce stade de la mise en œuvre de la réforme, les questions immobilières semblent bien ne jamais avoir été prises en compte.

Création des universités et partage des locaux

Dans la pratique, les universités qui ont fait le choix de la pluridisciplinarité se retrouvent bien souvent en position de faiblesse par rapport à celles qui ont pratiqué une ouverture plus limitée, voire l'ont refusée (Paris Dauphine, entièrement dédiée à l'économie et à la gestion, qui prend place dans les anciens bureaux de l'OTAN). Géographiquement plus éclatées, elles ont des difficultés à mettre concrètement en œuvre leur projet pluridisciplinaire ; victimes d'arbitrages défavorables dans l'attribution des locaux, elles peinent parfois à obtenir les équipements nécessaires à leur bon fonctionnement. Comment en est-on arrivé à cette situation ?

La lente création des UER et leurs éventuelles divisions ultérieures, avant leur difficile agrégation en universités engendrent, au printemps 1970, un complet morcellement de l'espace académique. Bien que les acteurs aient été conscients des problèmes graves qu'allait poser cet éclatement, ils ont avant tout utilisé ce risque comme argument contre la pluridisciplinarité, plutôt que cherché à en anticiper les conséquences. Une fois créées, les universités doivent entrer en service dès la rentrée de septembre 1970. Moins de six mois restent donc pour constituer l'administration, élaborer les programmes, répartir les étudiants... et partager les locaux. Cette question n'est donc qu'un problème parmi d'autres, un facteur contingent, certes, mais urgent. Il semble même que la partition n'ait réellement été engagée qu'à l'été 1970, comme l'indique la lettre du ministre au recteur, en date du 23 juillet, demandant à celui-ci des « suggestions précises » pour le 15 août²⁸. Conscient du potentiel explosif de la question, le ministre suggère d'emblée des orientations pour la Sorbonne, en particulier le prêt de salles entre universités et la commune gestion des principaux amphithéâtres.

²⁵ Arch. V.de Paris, 3649 W 17, note aux présidents des conseils d'UER de Droit et de Sciences économiques, 8 novembre 1969.

²⁶ Arch. V.de Paris, 3649 W 17, note aux présidents des conseils d'UER de Droit et de Sciences économiques, 8 novembre 1969.

²⁷ Décret n° 70-246 du 21 mars 1970 relatif à la mise en place des universités, JORF, 22 mars 1970.

²⁸ Arch. Nat. 2000 0387 43. Lettre du ministre de l'Éducation nationale au recteur de l'Académie de Paris, 23 juillet 1970.

On désigne des chargés des missions pour les questions immobilières au sein des nouvelles universités, et des réunions sont programmées entre les présidents concernés. La situation de Paris I apparaît rapidement comme particulièrement critique.

Très pluridisciplinaire, elle ne compte pas moins de 17 implantations. Toutes, peu ou prou, correspondent à des éléments des facultés antérieures (par exemple des parties des Institut de géographie ou d'art et d'archéologie, l'un comme l'autre désormais partagés entre Paris I et Paris IV). En pareil cas, la création des nouvelles universités, loin de favoriser le rapprochement entre disciplines crée même des tensions et des conflits de gestion de l'espace entre représentants d'un même domaine. Sur les deux implantations principales, l'ancienne faculté de Droit du Panthéon et l'ancienne Faculté des lettres en Sorbonne, historiens et juristes de Paris I se trouvent en concurrence directe pour l'attribution des locaux avec leurs collègues des mêmes disciplines, mais ayant rejoint des universités aux contours beaucoup moins flous : les juristes de Paris II, les littéraires de Paris III et Paris IV. Difficulté ultime : le centre universitaire de la rue de Tolbiac, qui doit lui permettre de rassembler tous ses premiers cycles, est seulement à l'état de projet, et n'entrera en service qu'en 1974... Les conflits entre juristes et littéraires se résolvent toutefois mieux que ceux entre scientifiques : sur le site de la Sorbonne, Paris III abandonne progressivement la plupart de ses locaux, libérant ainsi des espaces, ce qui permet aux historiens de Paris de déployer plus largement leurs enseignements.

Le cas de Paris VII se révèle plus épineux. Aucune des universités nouvelles n'affiche une ambition pluridisciplinaire aussi poussée... mais, de même que pour l'Université Paris I, ses implantations sont dispersées. Elle bénéficie toutefois d'un site principal, sur ce que l'on commence à dénommer, faute de mieux, le « campus de Jussieu ». Ces locaux présentent le double désavantage d'être, d'une part en travaux et fort loin d'être achevés (ils ne le seront jamais), et, d'autre part, en partage avec les scientifiques de Paris VI, héritiers directs de la Faculté des sciences de l'Université de Paris, dont Jussieu aurait dû constituer le vaisseau amiral si les réformes universitaires n'étaient intervenues. Contraintes de s'implanter dans des espaces conçus pour d'autres usages, les équipes de Paris VII, qui comptent certes des scientifiques et des médecins, mais aussi des littéraires, des historiens et des linguistes souffrent d'emblée de la médiocrité de leurs locaux en regard des usages souhaités (pas de bibliothèque) et doivent faire face à l'hostilité des scientifiques de Paris VI, soucieux de céder le moins de place possible sur un terrain qu'ils regardent comme leur revenant de droit. Les conflits relatifs au partage des locaux entre les deux établissements seront durables et ne prendront véritablement fin qu'avec la migration de Paris VII sur le site des grands moulins de Tolbiac, à l'issue de la crise sanitaire de l'amiante sur le campus de Jussieu.

On ne saurait déduire de ce qui précède que Paris VII – tout comme Paris I, du reste – ne parvint pas à mettre en œuvre son projet pluridisciplinaire. Il faut en revanche reconnaître, que, au départ, les conditions matérielles nécessaires à ce projet étaient loin d'être remplies. Quelques années plus tard, à l'occasion d'un débat qui réunit étudiants, enseignants et architectes, Michel Alliot, président de l'Université, prend à partie René Coulon, l'un des concepteurs, auprès d'Edouard Albert, de l'architecture du campus de Jussieu. Sa condamnation est sans appel, et elle vise autant, sinon plus, le projet initial d'Albert que sa réalisation imparfaite ou les embarras nés d'une cohabitation forcée : « Pour moi, une université c'est d'abord un lieu de rencontre, c'est un lieu de rencontre parce que

L'enseignement supérieur se fait comme cela, par un tas de rencontres entre les enseignants et les étudiants (...) Or j'ai l'impression que cette université a été faite pour éviter les rencontres »²⁹.

Les conditions matérielles d'exercice de la pluridisciplinarité

Pour les universités nouvelles, la pluridisciplinarité constituait un défi, notamment en regard des pratiques antérieures de l'institution. Elle est, hélas, également apparue comme un handicap sévère au bon fonctionnement des institutions, au moins dans les premières années. Il est frappant de constater que certaines universités, dont les dirigeants avaient fait le pari d'une réelle ouverture pluridisciplinaire, se sont trouvées être celles qui ont connu les plus grandes difficultés matérielles, entravées dans leur fonctionnement par un fractionnement extrême des services ; la gestion des espaces et la résolution des conflits liés à leur usage sont dès lors devenues pour elles une préoccupation majeure, en même temps qu'elles se trouvaient placées en situation de dépendance matérielle vis-à-vis des universités voisines, moins pluridisciplinaires et souvent moins éparpillées dans l'espace. Cette remarque générale doit toutefois être pondérée en fonction des disciplines : les conflits se révélèrent moins graves et moins durables en lettres et en droit, où les locaux sont largement interchangeable, qu'en sciences, où l'on ne peut modifier aisément la destination d'un local en raison des équipements techniques spécifiques à chaque discipline.

Conclusion

Au cours des dernières décennies du XIX^e siècle, alors que la science française se met à l'heure allemande, la question de l'architecture des universités cesse d'être envisagée du seul point de vue de la théorie architecturale pour devenir une question concrète, qui prend forme à travers les nombreuses réalisations voulues par la troisième République. Se pose dès lors une question corollaire : celle de l'agencement dans l'espace des différentes disciplines scientifiques et des relations qui pourront, ou non, se développer entre elles.

La phase initiale de développement de l'architecture universitaire n'est guère propice à cette recherche de rapprochements, les universitaires plaidant plutôt pour la construction de services pleinement autonomes les uns par rapport aux autres. Cette tendance s'accroît même dans un deuxième temps, avec la multiplication des instituts dédiés à une seule discipline.

Apparaissent toutefois peu après des projets architecturaux innovants, souvent liés à l'initiative de mécènes, qui placent le rapprochement entre les sciences au cœur de leur dessein. Les projets de Germain Debré ou Henri-Paul Nénot pour l'institut de Biologie physico-chimique ou l'institut océanographique attestent d'une recherche poussée entre interdisciplinarité et conception architecturale.

L'échelle de mise en œuvre de l'interdisciplinarité change radicalement, à la fin des années 1960, lorsque, par volonté politique, sont créées des universités que le pouvoir veut pluridisciplinaires. Le rythme de la réforme, qui force plus qu'il n'accompagne les recherches de synergies entre

²⁹ « L'architecture de Jussieu », *Le Saprophyte, le journal de Paris VII*, janvier 1973, p. 5-10, p. 5.

équipes universitaires, ne permet pas une prise en compte de questions matérielles pourtant cruciales, telles que le partage des locaux. Faute d'avoir été intégrée précocement dans le processus de décision, la question des espaces de travail sera souvent la pierre d'achoppement des projets d'universités réellement pluridisciplinaires les plus ambitieux.